

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 08 MARS 2021 - 19H00**

Compte-tenu de la crise sanitaire et des mesures sanitaires à respecter, la séance s'est déroulée à la salle de la Maison du Parc à Huis clos.

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Mesdames Lydie BOURGOIS, Émilie LAGNEAU, Lolita BRASME et Messieurs Grégory DIERS et Vincent COUTELLE, absents excusés ayant donné procuration.

Monsieur Adrien GOMES est nommé secrétaire de séance.

=====

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020.

Q 26 – Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, Mr Delbarre demande si le courrier a été transmis au Conseil Départemental. Mr Delelis précise qu'une pétition des riverains a été émise précédemment concernant les nuisances générées à l'époque du carrefour à feux. Aucune nuisance n'a été signalée depuis la création du giratoire.

Q 28 – Dans le cadre du projet de construction de l'école de musique, Mr Delbarre souhaite compléter sa remarque par "Nous avons voté contre car ce projet n'est pas prioritaire en période de crise sanitaire tout comme le fait l'agglomération et qu'il n'y a pas eu de concertation pour ce projet ainsi que dans le devenir du bâtiment actuel".

Q 36 – Mr Delbarre souhaite savoir si des précisions ont été apportées depuis le conseil municipal de décembre 2020 concernant les analyses d'eau de la station d'épuration. Mme le Maire précise que l'agglomération n'a constaté aucune anomalie.

Mr Delbarre souhaite connaître l'avancée des opérations de dragage du canal par VNF. Mme Leveugle précise que la commune a reçu le rapport et que nous lui ferons parvenir.

Mr Briche souhaite connaître la réponse à la demande de son groupe concernant le droit d'expression sur la page Facebook de la ville. Mme le Maire répond que l'avocate de la Ville a répondu négativement. Cette réponse sera portée à sa connaissance.

Adoptée à l'unanimité

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2020-066 – Mr Delbarre s'étonne du montant du marché téléphonie mobile d'un montant de 20 000 € HT par an ? Mme le Maire précise que le coût réel est d'environ 8 000 euros.

Décision n°2020-071 – Mr Delbarre demande quel est le coût de l'envoi des Voeux du Maire ? Mme le Maire précise qu'environ 600 cartes ont été envoyées.

Décision n°2020-076 – Concernant l'indemnisation des commerçants, Mr Delbarre demande pourquoi 7 dossiers retenus alors que 25 dossiers semblaient être éligibles ? Madame le Maire précise que la commune a reçu 10 demandes dont 7 éligibles.

Décision n°2021-011 – Mr Delbarre souhaite savoir si les travaux du Moulin permettront la réouverture au public ? Mr Verdoucq répond que dès que les conditions le permettront, la commune envisagera la réouverture du Moulin au public.

Décision n°2021-018 et 019 – Mr Delbarre demande pourquoi la commune a modifié les baux de la maison médicale et notamment l'article "Mise en sécurité" ? Madame le Maire précise que la mise en sécurité du bâtiment est à la charge de la commune et non à la charge des locataires.

3. FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire

Mr Figenwald invite le conseil à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2021 (cf : Annexe – Rapport d'orientation budgétaire)

La loi de finance : Mr Delbarre demande quelles sont les « nouvelles ressources fiscales » : Mr Figenwald répond que c'est une nouvelle ressource fiscale qui vient compenser la perte de la Taxe d'Habitation.

Tout ce qui change en France au 01/01/2021 : Mr Delbarre fait remarquer l'obligation de marquage des vélos d'occasion et demande quelle serait la prise en charge par la commune pour aider les acheteurs ? Mr Figenwald précise : aucune prise en charge.

Orientations budgétaires 2021 : Mr Delbarre demande quel est le coût total des dépenses prévues pour l'église Saint Martin ? Mr Verdoucq précise que le coût total de la restauration de l'église sera abordé lors de la prochaine commission travaux et que des travaux d'urgence seront réalisés. Concernant le chauffage, un avis négatif a été donné par l'architecte des bâtiments de France.

Mr Delbarre demande des précisions concernant la dépense prévisionnelle du cimetière d'un montant de 46 000 € ? Mr Figenwald précise que cette dépense concerne la création d'un nouvel ossuaire.

Mr Delbarre demande ce que la commune prévoit pour la lutte contre les inondations ? Mme Leveugle précise que les fossés existants sont raccordés, il reste une création de fossé rue Camille Clément pour recueillir les eaux de la rue Voltaire Dhennin.

Mr Delbarre demande si les travaux de la rue Jules Weppe sont ceux qui ont été réalisés récemment ? Mr Verdoucq précise que non, les travaux sont des travaux d'entretien.

Prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire

4. FINANCES – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mr Figenwald invite le conseil à admettre en non-valeur la somme de 2 641,36 € relative aux impayés de cantine.

Adoptée à l'unanimité

5. PROGRAMME ET BILAN PREVISIONNEL de la rénovation énergétique du DOJO

Mr Verdoucq invite le conseil à approuver le projet de rénovation énergétique du Dojo et à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs.

Adoptée à l'unanimité

6. PROGRAMME ET BILAN PREVISIONNEL de la réfection des trottoirs et des voiries des rues Mozart et Debussy

Mr Verdoucq invite le conseil à approuver le projet de réfection des trottoirs et des voiries des rues Mozart et Debussy et à solliciter les aides financières auprès de la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Mr Delbarre évoque les travaux d'effacement de réseaux, et demande pourquoi refaire la chaussée ? les travaux ont-ils abîmé la chaussée ? Mr Verdoucq répond que la chaussée a été dégradée par les travaux et que la réfection était nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

7. FONCIER – Cession de la parcelle AH n°202 – rue de la Briqueterie au profit du groupe Édouard Denis

Mme Leveugle invite le Conseil à donner son accord pour la cession au profit du Groupe Édouard Denis, promoteur immobilier, de la parcelle cadastrée section AH n°202 d'une superficie de 3207 m², au prix estimé par les Domaines.

Mr Briche demande quelle est la nature de ce projet ? Mme le Maire informe que ce projet est encore à l'étude.

Mr Delbarre déplore la consommation de terre agricole. Madame le Maire répond que seule, une petite parcelle agricole est concernée. Le projet se situe majoritairement sur une friche qui n'est pas la propriété de la ville.

Adoptée à la Majorité

2 contre : Mr Guillaume DELBARRE et Christine BRASSE

8. ENEDIS – Raccordement électrique pour le parc photovoltaïque – Signature de 2 Conventions

Dans le cadre du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque sur les terrains situés sur les communes de LABOURSE et BEUVRY, Mr Verdoucq invite le conseil à approuver le projet de raccordement électrique du Site par le cabinet d'études « Topo Etudes », chargé par la Société Enedis et d'approuver les conditions et termes de la mise à disposition et des servitudes définis dans les 2 projets de conventions.

Mr Delbarre demande si la société porteuse du projet est toujours la même ? Mme le Maire précise que la première société était JUWY en 2010, NEOEN a repris le projet en 2019 et c'est la société CS SOLAIRE qui espère mener le projet à son terme.

Mr Delbarre demande si le boisement naturel de la parcelle qui sera détruit après les travaux de la centrale sera compensé ? Mme Leveugle répond que non : la commune est vigilante dans la plantation d'arbres et les espaces fleuris de nos quartiers et n'attend pas une destruction pour replanter en compensation.

Adoptée à l'unanimité

9. LE DEPARTEMENT – Reprise de la gestion de l'éclairage public du Chemin piétonnier – Signature d'une Convention

Dans le cadre des futurs travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier en parallèle de la RD945, du remplacement du tunnel passant sous la RD945 dans le quartier de la ZAC Quinty et de la mise en place d'un éclairage public par le Département, Mr Verdoucq invite le conseil à autoriser la signature de la convention pour la reprise du fonctionnement et de la maintenance de l'éclairage public du cheminement piétonnier et du passage sous la RD945.

Mr Delbarre demande si nous avons connaissance des conditions de fermeture du tunnel pendant la durée des travaux ? Mme le Maire informe que la commune a demandé au Département d'effectuer ces travaux pendant les vacances scolaires d'été pour causer le moins de perturbations possibles auprès des riverains.

Mme Leveugle fait remarquer que 120 collégiens empruntent ce tunnel entre 7h30 et 9h00, ce qui représentera un réel confort pour les riverains car ce nouveau tunnel sera plus large et mieux éclairé.

Adoptée à l'unanimité

10. SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BETHUNOIS – Adhésion de la commune d'Hersin-Coupigny

Mme le Maire invite le conseil à approuver l'adhésion de la commune d'Hersin-Coupigny au sein du SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 1er janvier 2021 ou au plus tard à la date d'effet de l'arrêté préfectoral.

Adoptée à l'unanimité

11. JEUNESSE – Modification des dispositions de l'Accueil de loisirs Été 2021 – Personnel – Annule et remplace

Mme Denis rappelle au Conseil qu'un centre de vacances d'été est envisagé, il est proposé d'autoriser toutes les dispositions inhérentes au fonctionnement du centre de loisirs (nombre de postes,...) en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des protocoles à appliquer.

Adoptée à l'unanimité

12. JEUNESSE – Modification des dispositions de l'Accueil de loisirs Été 2021 – Modalités tarifaires – Annule et remplace

Mme Denis rappelle au Conseil qu'un centre de vacances d'été est envisagé, il est proposé d'ouvrir un troisième site d'accueil à l'école Georges Sand pour garantir la sécurité sanitaire des enfants.

Adoptée à l'unanimité

13. RESSOURCES HUMAINES – Formation des élus locaux

Mme le Maire propose au conseil de fixer les dépenses de formation chaque année à 10% des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune, soit 10 780 € à répartir en montant semblable entre chaque membre du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

14. RESSOURCES HUMAINES – Tableaux des emplois

Après avoir donné lecture des modifications apportées aux tableaux des emplois, Mr Figenwald invite le Conseil à les adopter.

Adoptée à la Majorité

2 abstentions : Guillaume DELBARRE et Christine BRASSE

15. RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP

Mr Figenwald rappelle la composition du RIFSEEP et son attribution aux agents en fonction du poste occupé et donc son évolution en fonction de celle du tableau des emplois. Il invite le Conseil à fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités des fonctionnaires.

Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à : 20H55